

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE) RELATIVE A LA
DEMANDE AFIN D'OBTENIR LA DESIGNATION DE COORDONNATEUR DE LA FIABILITE AU QUEBEC
POUR LA DIRECTION CONTROLE DES MOUVEMENTS D'ENERGIE**

1. Référence : Pièce C-2-3 AQCIE-CIFQ, page 3

Préambule :

L'intervenante mentionne en référence qu' *« en effet, certains pourraient prétendre qu'il serait préférable de mettre en place un responsable totalement indépendant du Transporteur de manière à assurer son impartialité quant à l'accès aux marchés pour les producteurs indépendants notamment. Un tel choix entraînerait des coûts supplémentaires importants pour l'ensemble des usagers, puisque le Transporteur devrait maintenir la plupart de ses activités en fiabilité alors que le nouveau coordonnateur serait, lui, obligé de mettre en place une nouvelle équipe. Dédoublement des charges et perte d'efficience seraient au menu. »* (ns)

Demandes :

- 1.1** Veuillez préciser à quelle structure l'intervenante fait référence dans la mise en place d'un *« responsable totalement indépendant du Transporteur »*.
- 1.2** Veuillez préciser ce que l'on entend par les *« coûts supplémentaires importants »* engendrés par la mise sur place d'un *« responsable totalement indépendant du Transporteur »*.
- 1.3** Veuillez préciser ce que l'on entend par *« dédoublement des charges et perte d'efficience seraient au menu »*.